

15%

Le ratio avancement 2018 a été enfin validé par la DGAFP. Ce ratio permet l'avancement de 490 capitaines uniquement grâce à la signature du protocole de 2016 prévoyant le repyramidage du corps.

Le SCSI CFDT s'est battu tout au long des négociations pour que ce protocole bénéficie à tous les grades.

Certains qui n'ont pas signé cet accord, vont sûrement oser dire que c'est grâce à eux ...

TEMPS DE TRAVAIL

Certains se réveillent... L'UNSA s'insurge maintenant de la non application du décret de janvier 2017... Cette fédération oublie un petit détail... Elle a voté contre ce décret dans les instances décisionnaires (conseil supérieur de la fonction publique et comité technique ministériel) en se mettant à la place de l'administration, à la stupeur de toutes les autres fédérations !

Compte rendu du CSFPE du 16/09/2016

« Madame BERTHON, expert désigné à la demande de l'UNSA, regrette que ce texte n'ait d'abord été négocié qu'avec des organisations syndicales ne représentant que certains corps. Elle ajoute que ce texte apporte des garanties minimales importantes. Elle indique enfin qu'un autre enjeu est lié à ce texte « s'assurer de la capacité d'une institution à déployer un tel texte de manière réelle ». Elle souligne que la police nationale et le ministère de l'intérieur sont soumis à des rythmes d'activité qui conduisent à une mobilisation majeure des effectifs. Enfin, elle ajoute que tous les niveaux hiérarchiques devront décliner ce texte et le rendre applicable et précise qu'en l'absence de garanties, l'UNSA a voté contre ce texte au CTM. »

Aujourd'hui, tout le monde se réveille sur la problématique du temps de travail, portée par le SCSI-CFDT depuis dix ans. Quelle autre fédération a effectué un recours sur le temps de travail pendant toutes ces années ? Aucune ! Un tract est une chose, un travail technique et juridique en est une autre !

Grâce à nos recours (européen et devant le conseil d'Etat), l'ensemble du temps de travail doit être revu dans la police Nationale. La bureaucratie rampante dénoncée par le SCSI-CFDT et le DGPN résiste encore dans les ultimes négociations et veut détourner une nouvelle fois le droit. Le SCSI-CFDT poursuit donc son travail pour que le nouveau texte relatif à l'organisation du temps de travail (APORTT) soit mis en œuvre rapidement et que tous les cadres de ce ministère se voient appliquer les mêmes principes et protections ! Si la latitude opérationnelle est abandonnée, ce n'est pas la MAS prévue pour l'instant qui va rétablir les officiers, non chef de service, dans leur droit.



Auditions de la Commission d'enquête du Sénat sur l'état des forces de sécurité :

Nombre d'entre vous ont réagi aux propos empreints de vérité de Mr GODARD et Maître LIENARD. En comparaison avec la structuration de la gendarmerie, ce dernier a critiqué l'organisation hiérarchique de la police en citant « la caste des commissaires ... et les officiers pris entre le marteau et l'enclume ». Si des observateurs extérieurs, qui connaissent la police, dressent un tel état des lieux, il est nécessaire de proposer une gestion modernisée. Le SCSI-CFDT, représenté par un officier et un commissaire, a une nouvelle fois proposé à cette commission de réunir les deux corps de management pour favoriser un sentiment d'appartenance et de cohésion.

